



**Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées**

**Publication au bulletin officiel n° 22 du 29 mai 2020**

**Délivrance d'une autorisation d'exploiter**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Saillon porte à la connaissance du public que Monsieur Massimo Palumbo, domicilié à Crans-Montana, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Parcelles n° 871 Av. des Comtes de Savoie 56
Enseigne	:	Accademia della Pizza
Prestations	:	Restauration
Heures d'ouverture et de fermeture	:	07h00 – 23h00
Début de l'activité	:	15.06.2020

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au lundi 27 juin 2020.

Saillon, le 29 mai 2020

**L'Administration communale**